

Cession d'une parcelle de terrain sise rue Thomas Edison au profit de la SCI SARRON IMMOBILIER

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre de son développement, la SCI SARRON IMMOBILIER spécialisée dans les activités d'expertises comptables (Fiduciaire d'Audit et de Révision de Franche-Comté), représentée par M. SARRON Damien demeurant 15 chemin Marguerite Marchand à Besançon, a sollicité la commune en vue de l'acquisition d'une parcelle sise rue Thomas Edison.

Cette parcelle, cadastrée section MP n° 208, d'une surface de 1 522 m² est classée en zone UY du POS secteur Nord, elle est par ailleurs située dans la «Zone d'Activités Thomas Edison» approuvée par le Conseil Municipal du 25 avril 2002 et pour laquelle un budget annexe a été créé.

Un accord est intervenu avec la SCI SARRON IMMOBILIER concernant les modalités de la transaction, à savoir :

- cession de la parcelle cadastrée section MP n° 208 d'une contenance de 1 522 m² au profit de la SCI SARRON IMMOBILIER,
- prix de cession : 33 484 € HT (soit 22 € HT / m²) conformément à l'estimation de FRANCE DOMAINE,
- prise en charge des frais inhérents à la transaction par l'acquéreur.

La recette sera encaissée au budget annexe de la zone d'activité Thomas Edison au chapitre 70.7015.30100.

Cette parcelle est inscrite à l'inventaire comptable sous le numéro BAT P 93610.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énumérées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'approuver cette cession.

Récépissé préfectoral du 18 mai 2007.